

**CONTRIBUTION SUR LA QUESTION
DE L'ALLEGEMENT DE LA DETTE, LA PREVENTION DE
LA CRISE DE LA DETTE ET LES DROITS HUMAINS**

Les droits humains constituent une importante dimension dans tout processus de développement, en tant que nécessité pour l'être humain de s'épanouir librement mais aussi comme facteur pour stimuler la productivité et la croissance. Ce caractère transversal des droits humains, en fait un instrument important de lutte contre la pauvreté, contre les inégalités et un vecteur de développement.

C'est à ce titre que le Plan Sénégal Emergent (PSE), cadre de référence de la politique économique et sociale, intègre la transversalité des droits économiques, sociaux, environnementaux, juridiques, entre autres, dans ses axes et orientations stratégiques. La promotion de la transparence dans la gestion des affaires publiques, la création d'un environnement favorable au développement du Secteur privé et le respect de l'Etat de droit font partie intégrante du capital social qui est un axe fondamental pour doper la croissance économique et réduire les inégalités.

A la suite de l'Initiative Pays pauvres très endettés et à l'Initiative pour l'annulation de la dette du tiers-monde, la dette publique des pays d'Afrique subsaharienne a été fortement réduite notamment le Sénégal. En effet l'atteinte des points de décision (avril 2001) et d'achèvement (juin 2004) avait permis au Sénégal de bénéficier de l'annulation de sa dette bilatérale et multilatérale. Les ressources issues de cette annulation avaient été investies principalement dans l'agriculture, l'éducation, la santé, l'accès à l'eau et à l'assainissement, la protection de l'environnement, entre autres, pour répondre davantage aux droits humains.

Ces investissements ont permis d'améliorer le bien-être des populations en (i) réduisant l'incidence de la pauvreté des populations de 61,4% en 1994 à 47,2% en 2011, par une création de richesses grâce à une croissance moyenne de 5% (ii) accélérant l'accès aux services sociaux de base (constructions d'écoles, de structures sanitaires, de forages et de conduites d'eau et en améliorant la sécurité alimentaire des populations (fortes baisses de la malnutrition et de l'insécurité

alimentaire ; (iii) protégeant les populations, en particulier les plus vulnérables contre les risques sociaux et les catastrophes ; (iv) réduisant les inégalités et éradiquant toutes les formes d'exclusion au sein de la Nation, notamment par l'instauration de l'égalité des sexes dans tous les domaines (Loi sur la parité, stratégie d'équité et d'égalité de genre et (v) promouvant la bonne gouvernance et l'État de droit.

Presque tous les indicateurs socio-économiques ont connu une évolution positive avec les investissements issus de l'annulation de la dette. Le taux brut de scolarisation avait atteint 94,2 en 2011, le taux d'achèvement au primaire 67,5%, l'accès à l'eau potable 98% en milieu urbain et 81% en milieu rural en 2011, entre autres.

Toutefois, au cours de ces dernières années, le stock de la dette a connu une reconstitution assez rapide tout en changeant de visage. Dans l'ensemble, les ressources concessionnelles étaient, avant la crise de la covid-19, sur une tendance baissière en liaison avec les contraintes des bailleurs traditionnels. En revanche, plusieurs pays de l'Afrique subsaharienne, dont le Sénégal, ont renforcé leur accès aux financements non concessionnels libellés en devises. Cette situation expose ces pays aux risques liés à la volatilité du taux de change ainsi qu'aux mouvements brusques de taux d'intérêt. En outre, l'apparition de nouveaux prêteurs (Chine, Inde, etc.), dont les conditions diffèrent de celles des bailleurs traditionnels en termes de concessionnalité, a contribué à accroître et complexifier la dette des pays à faible revenu, et à accroître les vulnérabilités associées.

La crise liée à la COVID-19 a accru les risques et les besoins de financement pour la relance économique et sociale. Le Fonds Monétaire international a récemment affirmé que la dette mondiale, en 2020, pourrait grimper à 100% de la richesse mondiale contre près de 83% en 2019.

En Afrique subsaharienne, les IDE étant attendus en baisse de 21% en 2020, et les réserves de change projetées à -48%, le recours à la dette externe devrait s'intensifier. Le service de la dette pourrait dans un futur proche compromettre la réalisation des objectifs de développement. Le Sénégal fait bonne figure : l'encours de la dette publique totale est projeté à 9176,3 mds en 2020 –en hausse de 11,5% par rapport à 2019-, et il représenterait 64% du PIB en 2020, soit en dessous de la norme du pacte de convergence de l'UEMOA.

Dans ses efforts de contenir les effets néfastes de la pandémie, le Sénégal a mis en place, dès l'apparition des premiers de cas, un programme de résilience économique et sociale d'un cout de 1000 milliards de francs CFA, environ 2

milliards de Dollars US pour venir en aide aux ménages vulnérables, soutenir le Secteur privé fortement impacté par les mesures de confinement, appuyer le secteur de la santé et sécuriser les approvisionnements du pays en produits de première nécessité -tels que les médicaments, les produits énergétiques-, et en vivres.

Au Sénégal, après une période de croissance soutenue de 6% en moyenne au cours des six (6) dernières années (2014-2019), la pandémie est venue porter un coup dur à l'économie nationale. La propagation du virus ne menace pas seulement des vies humaines, elle perturbe également les activités économiques, en affectant des secteurs vitaux tels que le tourisme, la restauration, la pêche, le commerce, l'éducation et les transports. Cette situation a engendré le ralentissement de la croissance avec une prévision de 0,7% en 2020, contre 5,3% en 2019.

La gestion de la crise a occasionné un réaménagement budgétaire, un resserrement du marché financier intérieur, un fléchissement des investissements et un assouplissement des engagements financiers internationaux.

Pour faire face à l'ampleur de la crise de la pandémie et à ses effets sur les secteurs économiques et sociaux, le Sénégal a procédé à l'ajustement de son plan de développement dénommé PAP 2A (Plan d'Action prioritaire ajusté et accéléré) couvrant la période 2021-2023, dont les besoins de financement sont estimés à environ 14 712 milliards de francs CFA.

Toutefois la mobilisation des ressources nécessaires risque d'être fortement compromise par la baisse des recettes fiscales, de l'aide publique au développement et des investissements directs étrangers du fait des effets de la crise. A cet effet et pour permettre la relance économique et sociale en vue de l'atteinte des objectifs de développement durable, l'allégement et/ou l'annulation de la dette devient une nécessité pour les pays à revenu faible comme le Sénégal.

Pour rappel, au mois d'avril 2020, le Comité du développement, organe conjoint de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI), et les ministres des Finances du G20 ont validé la mise en place de l'Initiative de suspension du service de la dette, en faveur des pays les plus pauvres, afin de les aider à faire face aux graves conséquences de la pandémie de COVID-19. Cette initiative plaide pour une participation large et équitable, exhorte tous les créanciers publics bilatéraux à agir rapidement pour permettre aux pays à faible revenu de concentrer leurs ressources sur la lutte contre la pandémie et l'amélioration des systèmes sanitaires qui est partie intégrante des droits humains avec le droit à la

santé. Ce moratoire sur la dette a permis à certains pays à faible revenu de reporter les échéances de remboursements.

Toutefois, l'augmentation des dépenses publiques pour faire face aux impacts de la Covid-19 a engendré un alourdissement du déficit budgétaire. Au Sénégal, après des efforts pour ramener le déficit à 3%, celui-ci est attendu à 6,1% en 2020. Le tout dans un contexte de progression du niveau d'endettement qui devrait passer de 52,5% en 2019 à 67,4% du PIB en 2020. Ces niveaux élevés de dette pourraient, dans l'avenir, ralentir les investissements structurants de la politique de développement si le recours aux financements innovants (partenariats public- privé par exemple) n'est pas important.

Certes, le moratoire sur la dette a été une bouffée d'oxygène mais il reste insuffisant face à l'ampleur des besoins d'investissements et une attente toujours croissante des populations. Dès lors l'annulation de la dette s'avère comme étant un engagement responsable pour les droits humains.

La position l'Afrique sur cette question d'annulation de la dette est portée par le Président Macky Sall qui la considère comme un impératif de formulation d'une réponse collective rapide et durable à une crise d'une envergure fulgurante, et dont les effets vont avoir un impact dans le long terme. Pour lui, « le monde a changé et il s'agira de reconfigurer la philosophie des relations économiques internationales, notamment procéder à l'essentiel avant l'accessoire : sauver nos vies et pour ensuite tenir, sans failles ni faillites, engagements financiers avec nos partenaires privés et publics, et de recentrer les politiques et actions publiques, nationales et internationales autour de l'Humain. De nouvelles solidarités pour notre Humanité ».

Ainsi l'annulation de la dette réclamée par les pays à faible revenu, pour faire face aux impacts de la covid-19, devrait permettre de renforcer l'accès aux services sociaux de base qui sont des droits fondamentaux ainsi que l'appui à la production et à la création de richesses pour diversifier les sources de revenus et réduire significativement les inégalités et la pauvreté comme cela été noté pendant les initiatives d'annulation de la dette des PPTTE et de l'IADM. Les pays à faible revenu pourront avoir assez de marge de manœuvre pour maintenir les équilibres budgétaires et répondre aux besoins de leurs populations et honorer le respect des droits humains.
